Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Affiché le
ID : 056-215601014-20230412-DEL12_2023_0412-DE

LANGUIDIC
VILLE DE CULTURE(S)

Conventionnement avec l'association CAEC

DEL12_2023_04_12

En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 28

Le douze avril deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : GARIDO Véronique, LE ROUX Anne, GUEGAN Christian, MARETTE, Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Sophie, LE DREAN Jérôme, DE COUESBOUC Régis, DU PREMORVANT Erika, DE KERIZOUETT Isabelle, LE GAL Claude, FEBRAS José, JEGOUSSE Mickaël, DINASQUET Carolyn, EVANNO Eric, LE CAPITAINE Anne-Cécile, EVANO Thomas, CHOINIERE Katell, BOULOUARD Eric, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE DE MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam

Etaient absents excusés : LE GALLIC Christine, PROD'HOMME Anne-Sophie, DUPUY Typhenn, JEGOUX Thomas, TROTTIER Stéphane

Absente : DUPUY Typhenn

Pouvoirs : LE GALLIC Christine donne pouvoir à LE ROUX Anne
PROD'HOMME Anne-Sophie donne pouvoir à EVANNO Eric
DUPUY Typhenn donne pouvoir à MARETTE Nadège
JEGOUX Thomas donne pouvoir à LE CAPITAINE Anne-Cécile
TROTTIER Stéphane donne pouvoir à PURENNE Myriam

Le secrétariat est assuré par EVANO Thomas

Rapporteur : Madame Véronique GARIDO

L'adjointe informera l'assemblée :

Au vu des difficultés de recrutement de certains services (Service de restauration scolaire, services techniques), exposés à de l'absentéisme, il est proposé de recourir aux services de l'association hennebontaise CAEC (Comité Associatif Entraide Chômeurs), qui est une structure d'insertion par l'activité économique.
Cette association propose de façon très réactive (du jour pour le lendemain, voire du matin pour le midi), les services d'agents de restauration, de nettoyage, d'entretien des espaces verts ou encore de manutention. Ces agents sont des salariés de l'association CAEC, le recours à leurs services se fait ainsi sans surcharge de gestion pour la Commune.

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Affiché le
ID : 056-215601014-20230412-DEL12_2023_0412-DE

Les conditions tarifaires sont les suivantes :
- Tarif horaire : 23,10€
- Forfait déplacement / jour / salarié : 5€
- Frais administratif mensuel : 1,70€
- Adhésion annuelle :16€

Aussi est-il proposé d'avoir recours aux services de cette association afin de préserver la continuité du service public lorsque la Commune est dans l'impossibilité de pallier l'absence inopinée d'un agent dans les services susmentionnés.

Vu l'avis de la Commission Finances – Personnel Communal – Vie Economique du 04 avril 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le maire à conventionner avec l'association CAEC et à recourir à ses services.

ADOPTÉ: à l'unanimité.

Fait à LANGUIDIC, le 12 avril 2023

Le Maire,

Laurent DUVAL